

Ministère  
de la transition  
écologique et solidaire

Direction Générale  
des Territoires et de la  
Mer  
Guyane

**MARCHÉ DE L'ÉTAT AVEC  
PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)  
Articles 28 et 40 II du code des marchés publics  
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

Objet :

**Rédaction du Plan National d'Actions de  
conservation en faveur des *Harttiella* et des  
*Anomaloglossus***

Consultation n°DGTM973-PEB20-001

Date limite de dépôt des offres : 05/08/2020 à 12h00, heure de Guyane

**SOMMAIRE**

**ARTICLE 1 -OBJET DE LA CONSULTATION**

**ARTICLE 2 -CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

**ARTICLE 3 -PRESENTATION DES OFFRES**

**ARTICLE 4 -CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES**

**ARTICLE 5 -INFORMATION DES CANDIDATS**

**ARTICLE 6 -MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES**

**ARTICLE 7 -INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

## ARTICLE 1 -Objet de la consultation

La consultation porte sur **Rédaction du plan national d'actions de conservation en faveur des *Harttiella* et des *Anomaloglossus de Guyane*.**

## ARTICLE 2 -Conditions de la consultation

### 2.1 Dossier de consultation

Le dossier de la consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Ces pièces sont mises à disposition sur le site de la plateforme des marchés interministérielle

(<http://www.marches-publics.gouv.fr>).

### 2.2 Décomposition en tranches et en lots

Le contenu de la prestation demandée se décompose en **3 lots** :

- **Lot 1 : Diagnostic concernant les *Harttiella***
- **Lot 2 : Diagnostic concernant les *Anomaloglossus***
- **Lot 3 : Coordination globale et rédaction du PNA**

### 2.3 Étendue de la consultation

Le marché est soumis aux dispositions du code des marchés publics. Il est passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et du CCAG – PI.

Le présent marché est un marché à lots.

### 2.4 Délai d'exécution

Le délai maximal d'exécution des prestations est de

- 3 mois à compter de la notification du marché pour les lots 1 et 2
- 12 mois à compter de la notification du marché pour le lot 3.

### 2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## ARTICLE 3 -Présentation des offres

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, seront entièrement rédigés en langue française.

L'unité budgétaire pour l'exécution du présent marché est l'euro (€). Chaque candidat remet son offre en euros (si l'offre n'est pas en euros, elle sera rejetée car non conforme).

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme des achats de l'Etat.

1) Les candidats auront à produire, sous peine de nullité, une enveloppe comprenant :

a) Les pièces relatives à la candidature :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants, toutes les rubriques de l'imprimé DC1 à compléter et à signer
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, rubriques A, B, C, D2 et G de l'imprimé DC2 à compléter

**Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Attestation d'assurance « responsabilité civile » garantissant la couverture de la prestation

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur la nécessité de présenter une candidature complète.

b) Les pièces relatives à l'offre :

- l'acte d'engagement, **daté signé** par le candidat dûment habilité à engager la société ;
- Le CCP, **paraphé** à chaque page, **daté et signé** ;
- Une proposition technique présentant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et notamment: (1) les compétences du prestataire (avec CV et qualifications professionnelles) ou de l'équipe, (2) contenu de la prestation et méthodologie détaillée, (3) calendrier de réalisation ;
- Un devis estimatif détaillé et décomposé par type de dépense (dont journées de prestation, frais divers, etc.) dont un modèle est fourni en annexe 2 du CCP ;

2) Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les formulaires suivants :

- NOTI1 : Information au candidat retenu (ancien DC6)
- NOTI2 : Etat annuel des certificats reçu (ancien DC7)

**Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les pièces sont à produire également pour les sous-traitants et chaque membre du groupement, le cas échéant.

#### ARTICLE 4 - Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique.

La pondération des critères est la suivante :

1. Compétences, expériences et références du candidat = 30%
2. Qualité de la proposition technique : contenu, méthodologie détaillée, planning = 30%
3. Prix de la prestation et détail financier = 40%

Seules les offres sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur (offres inappropriées) seront éliminées.

Après classement des offres conformément au(x) critère(s) définis ci-avant, l'offre la plus avantageuse est choisie par le Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA).

Le Représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats dont la proposition est pertinente au regard des critères précisés au présent article. Les candidats concernés seront avertis par message électronique, courrier postal ou télécopie des modalités d'organisation de cette négociation.

Le Représentant du pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### ARTICLE 5 -Information des candidats

En cas de modification du dossier de consultation, les mises à jour seront transmises dans les mêmes conditions que celles ayant été choisies par chaque candidat pour l'obtention du DCE.

La DGTM se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation jusqu'à **7 jours** avant la date limite fixée pour la réception des enveloppes.

#### ARTICLE 6 -Modalités de remise des offres

L'offre et la candidature doivent être transmises sous forme dématérialisée, sur la plateforme des achats de l'État via la PLACE.

L'offre devra contenir l'ensemble des pièces indiquées à l'article 3 et devra parvenir à la DGTM de Guyane

**avant le 05/08/2020 à 12h00, heure de Guyane**

Des précisions complémentaires pourront éventuellement être demandées aux candidats dans le cadre de leur offre.

#### ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Les renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de :

➤ Unité Milieux Aquatiques et Politique de l'Eau  
DGTM Guyane  
Service PEB  
Rue Carlos Fineley – CS 76003  
97306 CAYENNE cedex  
Tél. : 0594 29 80 24/ 0594 29 80 22  
Messagerie : [umape.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:umape.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr)

➤ Service Paysage, Eau et Biodiversité  
DGTM Guyane  
Service PEB  
Rue Carlos Fineley – CS 76003  
97306 CAYENNE cedex  
Messagerie : [mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr)

**Les questions des candidats potentiels devront être formalisées par écrit sur la plate-forme des achats de l'État ou adressées par courriel : [umape.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:umape.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr)**

Les réponses apportées aux questions des candidats potentiels seront publiées sur la plateforme des achats de l'État (<http://www.marches-publics.gouv.fr>).